

L'Orclut

Votre bulletin municipal d'informations



SOMMAIRE



TRAVAUX 2025



AU CŒUR DES SERVICES



URBANISME



ZAP'ACTU



DÉVELOPPEMENT DURABLE



LA PAGE DE L'UCAB



RETOUR EN IMAGES



LE COIN DES ASSOS



ON SORT !

BANYULS TV

C'est votre rendez-vous régulier sur la vie locale : infos, portraits, agenda. Tous les épisodes à voir sur notre chaîne YouTube.



Toute l'actualité de la ville sur **www.banyuls-sur-mer.com** à consulter depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Retrouvez les vidéos publiées par la ville sur sa chaîne YouTube **Ville de Banyuls-sur-Mer**



Rejoignez-nous sur la page Facebook **Ville de Banyuls-sur-Mer**



Partagez vos plus belles photos de Banyuls sur notre compte Instagram **@banyuls_sur_mer** avec le **#banyuls**

Bulletin Municipal d'Informations
Janvier 2025 #42

Directeur de la publication
Jean-Michel Solé, Maire

Ont participé à la rédaction
Claire Borg, Sophie Rey, Thibault Renart,
Hélène Ferrer, Carole Lafue, Laura hebert.

Crédits Photos
Frédéric Hedelin, Laurent Lacombe,
Pierre Marzolla, Banyuls Images, Pôle
Communication de la ville, Adobe Stock.

Maquette et mise en page
Pôle Communication de la ville



ENCRE VERTE - Tél. : 04 68 61 07 00 **IMPRIM'VERT**

C hères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis.

En ce début d'année, mes premiers mots sont pour vous. Je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2025.

C'est avec une immense fierté que je souhaite partager avec vous les moments qui ont marqué notre commune, et les projets qui nous rassemblerons demain.



2024 fut une année riche et déterminante.

Ensemble nous avons achevé des travaux structurants qui améliorent votre quotidien.

La rénovation énergétique de notre groupe scolaire est en cours avec une isolation thermique et phonique offrant des conditions d'apprentissage meilleures à nos enfants.

La réhabilitation de l'espace Méditerranée, vieillissant et peu adapté aux nouvelles normes, dans la continuité de notre front de mer, est presque achevé : nouveaux jeux d'enfants d'ici cet été, réfection de notre terrain de pétanque, qui avait besoin d'un sérieux lifting, création d'un espace intergénérationnel, etc. Le club nautique, qui initie tellement de personnes aux sports nautiques, a lui aussi été rénové. Et enfin une profonde transformation de nos petits commerces, conçus au départ de leur création pour faire de la vente à emporter, qui se sont transformés au fil du temps en de petits restaurants devant respecter les normes d'hygiène et offrir aux consommateurs un cadre avec une belle vue sur le port.

Enfin autant de petits travaux de rénovation de nos rues et l'aboutissement d'un grand chantier que fut la rue Richelieu.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ces succès.

Mais 2025 sera une année encore plus ambitieuse.

Nous lancerons la rénovation de notre centre urbain, avec un souci de végétalisation du parking du marché comme de la rue St Sébastien.

Bien sûr le dossier de la création d'un centre médical reste pour nous une priorité, comme la possibilité de voir enfin sortir de terre ce lotissement tant attendu par des personnes en recherche de logement.

Chers amis, cette année, j'aimerais placer mes vœux sous le signe de la transmission.

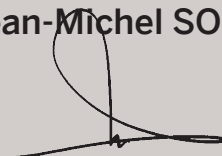
Transmettre c'est partager un héritage, des valeurs et une vision.

Ensemble nous construirons un avenir meilleur pour les générations à venir.

Nos actions aujourd'hui sont les graines que nous plantons pour demain.

Je vous souhaite à tous le meilleur et une belle et heureuse année.

Très amicalement.
Jean-Michel SOLÉ



RUES, ROUTES ET TROTTOIRS

- Etude d'aménagement de voirie rue Joliot Curie
- Lancement des études de réfection rue du 14 juillet, rue Dugommiers et rue St Jean-Baptiste, av. Général de Gaulle et av. du Puig del Mas
- Etude paysagère du parking du Sana

RUES, ROUTES ET TROTTOIRS

- Réfection de la rue Saint Sébastien et place du marché
Calendrier prévisionnel des travaux, projection,
questions-réponses : scannez le QR code



TIERS-LIEU BARTISSOL

Etudes des aménagements des bâtiments de l'im-
meuble Bartissol avec la Communauté de Communes
Albères Côte Vermeille Illibérís

ÉCOLES

- Rénovation des appartements
- Poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments (thermique et phonique)

CAMPING MUNICIPAL Installation de nouveaux mobil-home

CIMETIÈRE DU SÉRIS Réfection des allées

ARRIÈRE-PAYS Rénovation et entretien des pistes DFCI

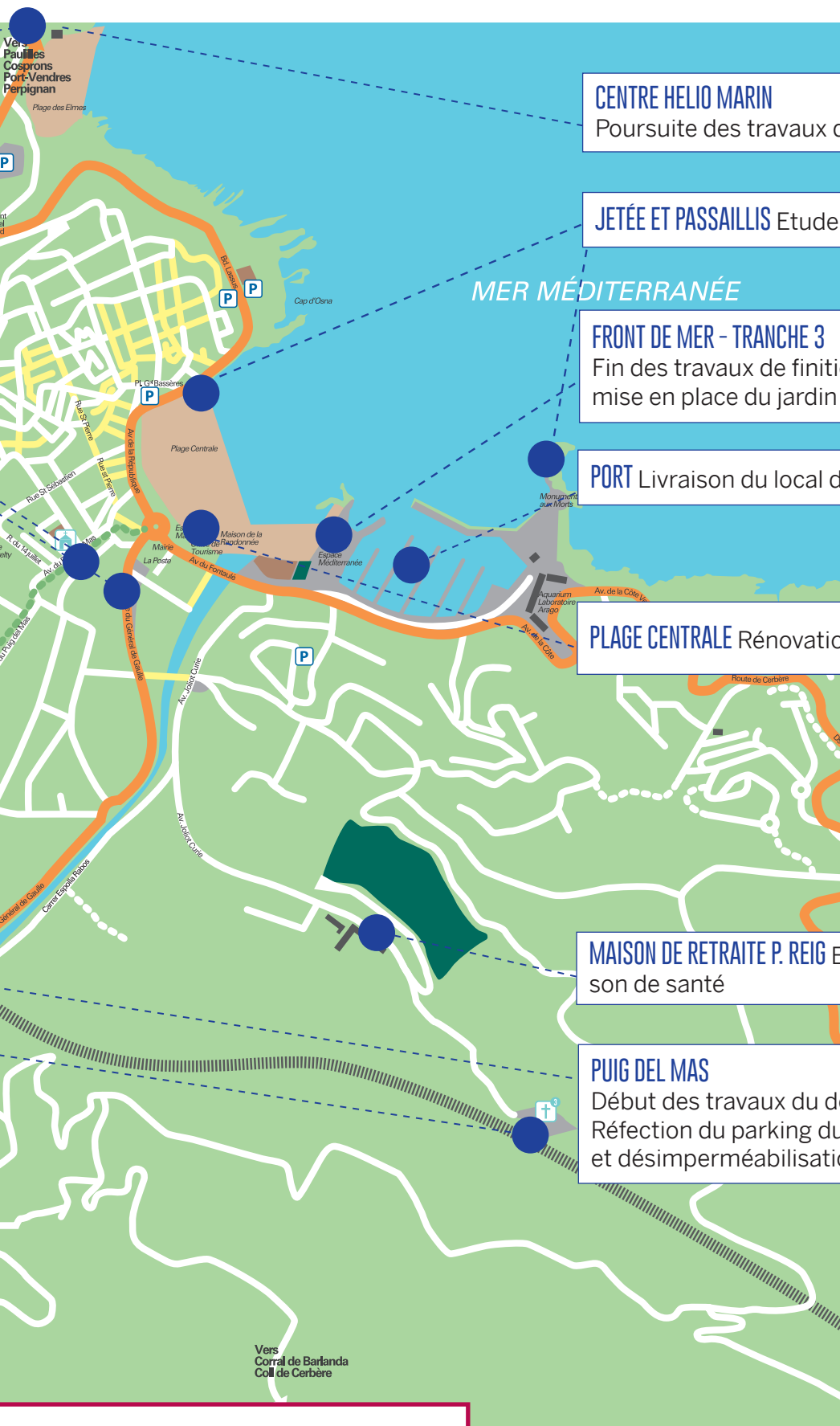
ÉCLAIRAGE PUBLIC Achèvement du plan de relamping (changement des ampoules par du led, moins énergivore)



Au quotidien, de nombreux
demande des référents



TRAVAUX PRÉVUS EN 2025



CENTRE HELIO MARIN

Poursuite des travaux des deux maisons de retraite

JETÉE ET PASSAILIS

Etude de réfection

FRONT DE MER - TRANCHE 3

Fin des travaux de finition de l'Espace Méditerranée : mise en place du jardin d'enfants

PORT

Livraison du local de recherches pour Plastic@Sea

PLAGE CENTRALE

Rénovation du platelage en bois

MAISON DE RETRAITE P. REIG

Etude de transformation en maison de santé

PUIG DEL MAS

Début des travaux du doublement du pont du Puig
Réfection du parking du pont du Puig (étude paysagère et désimperméabilisation)

petits travaux sont réalisés à la
des comités de quartiers.

AU CŒUR DES SERVICES



Le service Urbanisme, votre partenaire de confiance

Chaque projet, qu'il s'agisse de construire, rénover ou aménager, mérite un accompagnement expert et réactif. Le service urbanisme de Banyuls-sur-Mer se mobilise pour faciliter vos démarches, garantir le respect des règles locales, et vous aider à transformer vos idées en réalisations concrètes. Découvrez une équipe à votre écoute, prête à vous guider pas à pas dans vos démarches.

Qui compose l'équipe du service Urbanisme de la ville ?

Notre service est composé de 3 agents :

Jacqueline ESPINOS, qui assure principalement l'accueil et la réception du public, le traitement et l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs (CUa), des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), et diverses demandes rattachées à l'activité courante du service (adressage, changement IL, raccordements réseaux...). Elle incarne l'image ambitionnée par ce service : dynamique, disponible, efficiente et compétente.

Fabrice MINES, qui assure principalement la gestion et l'instruction des autorisations des droits des sols (ex : déclarations préalables de travaux...), la réception du public, le traitement aussi de diverses demandes rattachées à l'activité courante du service (adressage, changement IL, raccordements réseaux...), et assume la suppléance de la direction. Il stabilise et conforte les échanges avec le service urbanisme de la CCACVI, et garantit consciencieusement la juste prise en charge technique et le suivi administratif des demandes d'urbanisme.

Thibault RENART, directeur de service, garant du strict respect du cadre juridique à travers la gestion générale de l'ensemble des activités urbanistiques communales, de l'urbanisme opérationnel à l'urbanisme prospectif, via essentiellement les docu-

ments opposables de planification de l'aménagement du territoire, en constante et perpétuelle évolution législative. La qualité du service public est une priorité.

Quelles sont les principales démarches administratives gérées par le service urbanisme ?

Notre service assure essentiellement la totale réception, enregistrement, saisie et logistique, de l'ensemble des demandes déclaratives d'urbanisme liées à l'application des Codes de l'Urbanisme, du Patrimoine, de la Construction et de l'Habitat, et de l'Environnement, jusqu'à l'édition et la notification d'une réponse, d'une décision ou d'un arrêté municipal de Monsieur le Maire, ou du Maire au nom de l'Etat.

Important, à noter que la compétence territoriale de l'urbanisme a été déléguée partiellement à la CCACVI, concernant l'instruction et la rédaction des projets de réponses, décisions, et d'arrêtés des CUB (Certificats d'urbanisme opérationnels), de tous permis de construire, d'aménager et de démolir, et enfin de toutes les déclarations préalables de travaux générant une surface de plancher soumise à la taxe d'aménagement. Monsieur le Maire reste le signataire de tous les actes qui découlent de ces procédures.

Quels outils ou plateformes nu-

mériques sont mis à disposition pour faciliter ces démarches ?

Conformément à nos obligations fonctionnelles, la commune met à disposition, via son site internet, un guichet électronique pour les autorisations d'urbanisme (GNAU), permettant ainsi aux pétitionnaires de déposer leur demande en ligne, par voie dématérialisée. Ce dépôt va ainsi se synchroniser avec le progiciel de la commune et de la CCACVI, qui en est l'administrateur, puis avec la plateforme de collecte et d'archivage de l'Etat Plat'AU, pour une instruction, une consultation, et une vérification pleinement partagées, notamment par le contrôle de légalité préfectoral.

En complément, la commune partage à 100% son Plan Local d'Urbanisme en vigueur, désormais téléchargeable de manière scindée et organisée, élément par élément, notamment son règlement écrit, son règlement graphique (Zones d'urbanisme, et Plan de Prévention des Risques naturels) et ses servitudes protectrices d'utilité publique (ex : périmètre Site Patrimonial Remarquable, Abords des Monuments Historiques, Sites classés et inscrits, Espaces Boisés Classés, ...).

Le service urbanisme intègre-t-il des critères environnementaux ou durables dans ses projets ?

La commune est grevée, et ce, depuis des

AU CŒUR DES SERVICES

décennies, au rythme de l'évolution des outils législatifs et réglementaires d'urbanisme ou assimilés, à près de 95% de sa surface territoriale, de diverses protections environnementales édictées et imposées par la loi Littoral, la loi Montagne, les Codes de l'environnement et du Patrimoine, dans un souci consciencieux de préserver et valoriser nos sites naturels, agricoles et forestiers.

Ainsi, tous projets liés à l'application de notre PLU actuel, dont la révision générale a été approuvée le 12/02/2018, puis modifié en date du 04/07/2024, doit obligatoirement prendre en considération prioritaire, l'ensemble de ces éléments. On peut y associer concomitamment, les divers emplacements réservés au profit de la commune, qui porte sur la mise en protection des berges de la Baillaury, par exemple.

La commune projette, dans le sillage de la loi Climat et Résilience et de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), et de la révision générale en cours du Schéma de COhérence Territorial (SCOT), de mettre en révision générale son propre PLU afin de le soumettre aux nouvelles exigences législatives, relatives à la consommation raisonnée et chiffrée des espaces non urbanisés, et urbanisés.

La durabilité et pérennité de notre territoire est un devoir citoyen parfaitement intégrées par nos élus locaux.

Y a-t-il des initiatives locales pour préserver l'environnement tout en favorisant le développement urbain ?

La commune collabore avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui profite ainsi du droit de préemption foncier par délégation en milieux naturels, agricoles et forestiers, afin de pérenniser l'usage et la vocation agricoles de nos terres.

De manière similaire, mais complémentaire, nous sommes de fait associé au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, ainsi qu'auprès du Conservatoire du Littoral Occitanie dans le cadre, également, d'un droit de préemption foncier délégué, au cœur d'un périmètre privilégié de notre frange littorale.

Depuis le 16 avril 2024, notre commune a été classée Site Patrimonial Remarquable (SPR), une servitude d'utilité publique visant à renforcer la protection, la préservation et la valorisation de notre patrimoine bâti, mais aussi non bâti, paysager. Un règlement annexe dénommé PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) est en cours de rédaction.

Depuis bientôt 6 années, la ville adhère auprès de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), et de la CCAC-VI, à la mise en œuvre d'une OPAH (Subventions pour une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) afin de favoriser la rénovation des logements en bourg centre faisant état d'une précarité énergétique, de travaux structurels lourds, d'une insalubrité réversible, d'une carence en autonomie de la personne, pour les propriétaires occupants, ou propriétaires bailleurs, au profit des résidences principales.

Dans une philosophie connexe, une subvention dite « Opération de mise en valeur du patrimoine bâti » (Ravalement de façades et installations panneaux photovoltaïques teinte rouge) est accessible.

Depuis peu, la ville a amorcé une étude portant sur le déploiement d'une mobilité douce, ainsi qu'une étude sur le renouvellement urbain en centre ancien, afin de mobiliser de nouveaux leviers d'actions favorables au réinvestissement des centres urbains, et à la non-consommation des espaces périphériques.

Sans oublier notre engagement sous le label « Petites Villes de Demain », permettant justement la coordination et l'articulation de ces initiatives en faveur d'un territoire plus équilibré, éthique, et foncièrement optimisé.

La révision du PLU climatisé va être prescrite prochainement.

Un RLP au titre du Code de l'Environnement (Règlement Local de Publicité) est en cours de réflexion, afin d'initier un affichage de qualité.

Quelles actualités méritent d'être mises en avant ?

L'année 2024 s'est ainsi caractérisée par une opération « LUCCA » (Lutte Contre la Cabanisation). Une infraction consé-

quente qui insécurise et expose nos milieux naturels à de nombreux risques.

Le phénomène est proscriit, c'est pourquoi la commune a réussi à traiter juridiquement 7 cas de cabanisations avérées, selon plusieurs méthodes.

L'intérêt premier est de pouvoir à terme remettre en état naturel un site anthropisé à tort, et sans aucune autorisation, ni justification recevable actuellement. 3 cas ont été régularisés (préemption, acquisition, ...) et les 4 autres, sont en attente d'un jugement du Procureur de la République. Dans cet élan, d'autres cas seront ainsi traités courant 2025.

A noter également une recrudescence notable du nombre de recours, gracieux, voire contentieux, et de très nombreuses dénonciations de « voisinage ».

Chiffres clés 2024

Nombre de permis de construire (PC/PCMI) : **20**

Nombre de permis d'aménager (PA) : **3**

Nombre de déclarations préalables de travaux (DP/DPMI/DPL) : **177**
(+20% par rapport à 2023)

Nombre de certificats d'urbanisme (CU a/b) : **288**

Nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) : **187**

Nombre d'Autorisation de Travaux ERP (AT) : **6**

Nombre de demandes d'enseignes/panneaux publicitaires (AP) : **4**

Contacts

Ouvert au public
du lundi au vendredi

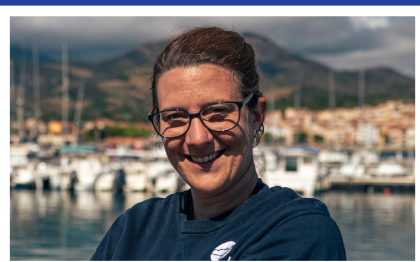
Accueil téléphonique sur place de
13h30 à 17h00

RDV conseillé

urbanisme@banyuls-sur-mer.com

04 68 88 78 12

Pour en savoir plus,
scannez le QR code



Hommage à Charlotte

Notre collègue et amie Charlotte Sagols nous a brutalement quittés le 14 décembre dernier. Âgée de 34 ans, elle travaillait au service de sa ville qu'elle chérissait profondément, à la Capitainerie du port de plaisance.

Maman, compagne, fille, soeur et enfant de Banyuls aimée et appréciée de tous, Charlotte gardera toujours une place dans nos cœurs.



URBANISME

URBANYULS-SUR-TERRE



RÉGLEMENTATION

Quelles sont mes obligations lorsque je souhaite faire des travaux chez moi ?

Vous prévoyez des travaux ? Assurez-vous de respecter la réglementation locale ! Déclaration préalable, permis, délais, et obligations : découvrez tout ce qu'il faut savoir pour garantir la conformité de vos projets et éviter des désagréments juridiques. Bien préparer vos démarches administratives est essentiel pour mener à bien vos projets en toute sécurité. En cas de doute, rapprochez-vous du service Urbanisme ou consultez les ressources officielles. Préservons ensemble l'harmonie de notre commune tout en facilitant vos initiatives personnelles.

Quels types de travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme ?

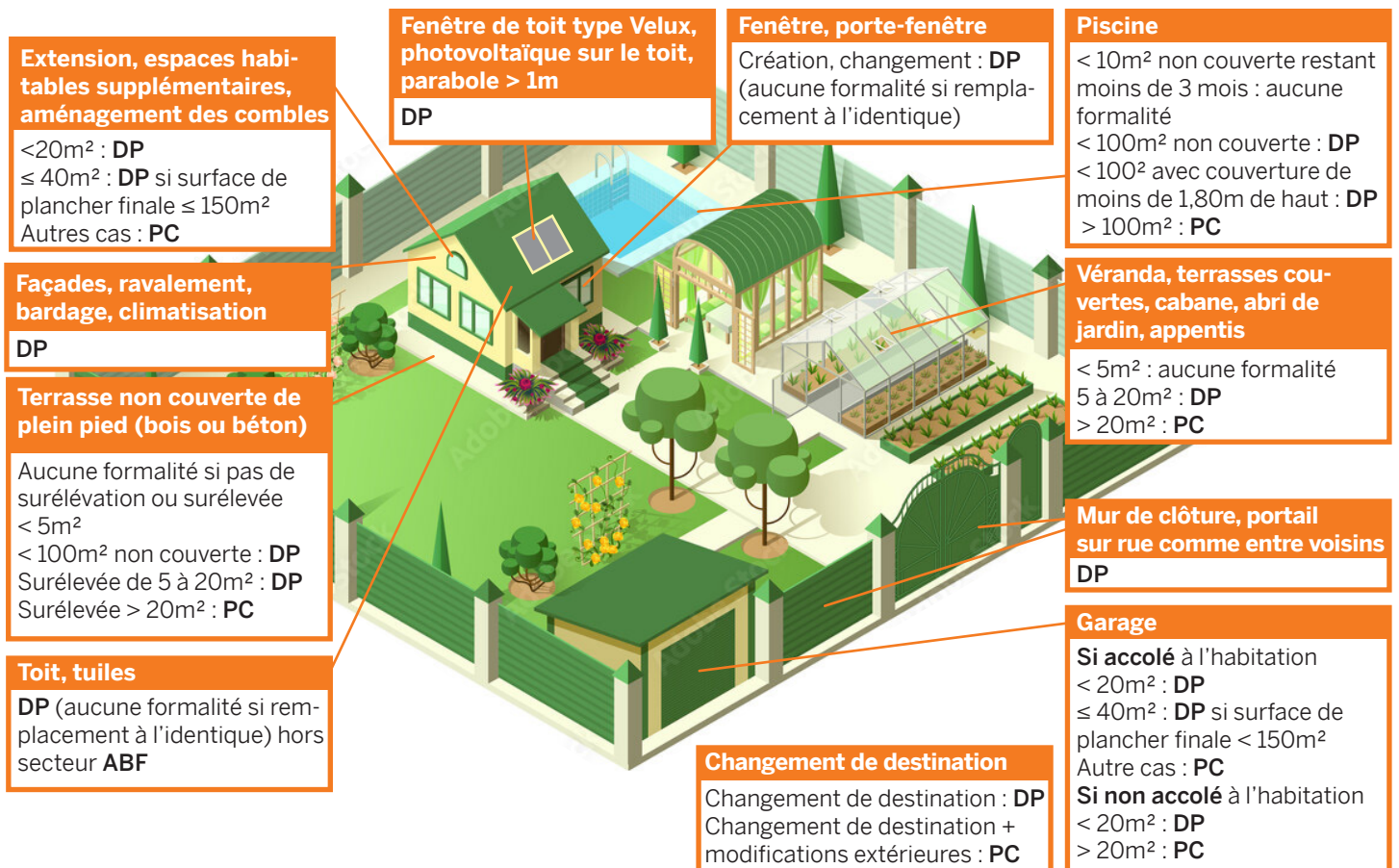
Sont soumis à déclaration ou permis (liste non exhaustive) : constructions neuves, extensions, ravalement de façade, pose de clôtures, portail, piscines, panneaux photovoltaïques, vérandas, abris de jardin, terrasse surélevée, climatisation, changement de fenêtre ou ouverture, porte d'entrée ou de garage, appentis, parabole de plus d'un mètre de diamètre, aménagement de combles, etc.

Recours à un architecte : est-ce obligatoire ?

Un architecte est requis :

- Si la surface de plancher créée ou totale excède 150 m² ;
- Si le projet créé fait dépasser la valeur de 150m² la surface existante ;
- Si le projet n'est pas destiné à mon propre usage.

La nature et l'ampleur des travaux déterminent si une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC) est requis.



DP : Déclaration Préalable / PC : Permis de Construire / ABF : Architectes des Bâtiments de France



URBANISME

Comment déposer une déclaration de travaux ?

Pour entreprendre des travaux, il est indispensable d'utiliser les formulaires correspondants :

- **Cerfa n°13404 ou n°13703** (maison individuelle) pour une déclaration préalable ;
- **Cerfa n°13405** pour un permis de démolir,
- **Cerfa n°13406** pour un permis de construire d'une maison individuelle.

Ces formulaires sont à télécharger sur www.service-public.fr afin de toujours trouver la dernière version. Seules les personnes autorisées (propriétaire, architecte ou mandataire par exemple) peuvent effectuer ces démarches.

Infraction aux règles d'urbanisme : quels risques encourus ?

En respectant les procédures, vous vous assurez d'être en conformité avec la loi, ce qui vous protège de tout recours futur, notamment en cas de revente de votre bien (une déclaration de conformité pourra être faite le cas échéant). Vous serez également protégé contre tout incident ou accident pouvant résulter des travaux. Les infractions peuvent entraîner des sanctions, telles que :

- Des poursuites judiciaires engagées par le Procureur de la République ;
- Une astreinte financière journalière jusqu'à la mise en conformité.

Quels sont les délais d'instructions ?

Hors secteur ABF :

La commune dispose de :

- 1 mois pour une déclaration préalable ;
- 2 mois pour un permis de construire pour une maison individuelle ;
- 3 mois pour des immeubles collectifs ou bâtiments industriels.

Différents organismes peuvent être consultés en fonction de la situation (zone à risque d'inondation, ABF, etc.).

En secteur ABF :

Les délais sont majorés d'un mois supplémentaire.

Le délai est compté de date à date, sans tenir compte du nombre de jour exacts. **Notez que le délai d'instruction commence une fois le dossier jugé complet.**

Quand y a-t-il accord tacite ?

Un accord tacite intervient lorsque les autorités compétentes ne fournissent pas de réponse dans les délais impartis :

- 1 mois pour une déclaration préalable ;
- 2 mois pour un permis de démolir ou de construire un logement individuel ;
- 3 mois pour un immeuble, un bâtiment industriel ou un permis d'aménager.

Dans les zones ABF, le silence des autorités (commune ou ABF) dans les délais impartis vaut accord tacite pour une déclaration préalable. Il y a refus tacite dans les autres cas.

**Pour en savoir plus,
scannez le QR code**



Affichage des travaux : une obligation ?

Dès réception de l'autorisation, un panneau visible depuis la voie publique, de dimensions supérieures à 80 x 80 cm, doit être installé. Ce panneau doit rester en place pendant toute la durée des travaux.

Attention ! Le permis est une autorisation administrative délivrée sous réserve du droit des tiers. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis respecte les règles d'urbanisme.

Déclaration de fin de travaux : une étape obligatoire

Une fois les travaux terminés, le formulaire **Cerfa n°13408** doit être soumis. Cette déclaration permet un contrôle par les services compétents et aboutit à la délivrance d'un certificat de conformité.

Dans les 90 jours suivant la mise en service des locaux, une déclaration fiscale doit également être effectuée auprès des impôts.

Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination ou le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes.



7 CONSEILS PRATIQUES

1. Je ne signe jamais de bon de commande chez le commerçant ou l'artisan sans mettre au moins une réserve d'acceptation des travaux par la collectivité.
2. Je complète le dossier (formulaire) en fournissant toutes les informations demandées, notamment les différentes dimensions, pour éviter toute demande de pièces complémentaires, qui prolongerait les délais dans l'instruction de ma demande.
3. Je commence les travaux après le délai de recours des tiers, notamment pour les permis de construire.
4. Je demande, si besoin, des informations complémentaires au service de l'urbanisme par e-mail urbanisme@banyuls-sur-mer.com. Un rendez-vous sur place est possible uniquement de 14h à 16h.
5. Je consulte le règlement du Plan Local d'Urbanisme sur le site internet www.banyuls-sur-mer.com/mairie/au-quotidien/urbanisme-et-logement/plan-local-durbanisme/.
6. Je consulte le site officiel de l'administration française www.service-public.fr.
7. Je profite du Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GUAU) pour déposer mes demandes par voie dématérialisée.

Le déploiement de la fibre à Banyuls-sur-Mer

La fibre optique est un atout majeur pour améliorer la qualité des connexions Internet et répondre aux besoins croissants en termes de télétravail, d'enseignement à distance et de divertissement. Qu'est-ce que la fibre, quel est le processus de raccordement à la fibre, et les démarches à suivre pour bénéficier de cette technologie sont autant de questions que vous vous posez auxquelles nous répondons.



Pourquoi la fibre optique ?

La fibre optique permet un débit internet beaucoup plus important que l'ADSL, quelle que soit la distance qui sépare le foyer de l'infrastructure réseau.

La ville est située en zone peu dense où le déploiement de la fibre optique est assuré par un réseau d'initiative publique (RIP). Un opérateur s'occupe alors de créer un réseau très haut-débit unique et neutre pour le compte d'une collectivité locale, et sur lequel les opérateurs commerciaux proposent leurs offres de fibre aux particuliers et aux entreprises.

La fibre présente plusieurs avantages : une connexion internet plus rapide, stable et adaptée aux usages modernes (visioconférences, streaming, domotique, télétravail, etc.). Cela permet au territoire de se moderniser, ce qui représente un bénéfice non négligeable pour les habitants et les entreprises locales.

Qui s'occupe de déployer la fibre optique à Banyuls ?

Le 9 mars 2018, le Département des Pyrénées-Orientales signe avec Altitude Infra la Délégation de Service Public du Réseau Numérique 66. Pour l'accompagner dans sa mission, Altitude Infra a créé une société filiale THD 66.

Les missions du Département :

- Coordonner la construction du réseau
- Assurer la maîtrise d'ouvrage du réseau Numérique 66, afin de garantir un accès Internet de qualité et le meilleur service possible pour tous.

Les missions de THD 66 :

- Assurer la gestion et la commercialisation auprès des opérateurs, pour vous proposer, en tant qu'utilisateur professionnel ou particulier, une offre de services toujours plus variée et au meilleur coût.
- Exploiter et réaliser la maintenance du réseau public.

Où en est le déploiement dans notre commune ?

En septembre 2024, 4466 locaux étaient raccordés à la fibre.

Consultez la carte <https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-NU66> en renseignant votre adresse pour savoir si vous êtes éligible ou non.

Le réseau ADSL à Banyuls

Depuis 2023, le réseau « cuivre » de Banyuls-sur-Mer est progressivement fermé. Dans un premier temps, la fermeture "commerciale" bloque les nouveaux abonnements aux offres ADSL, puis dans un second temps, la fermeture "technique" définitive du réseau ADSL interviendra une fois que le déploiement de la fibre optique sera achevé.

Cet arrêt fait partie du programme "fermeture du réseau cuivre" supervisé par l'autorité des télécoms (ARCEP), qui a pour objectif d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique. L'opérateur historique national a annoncé "retirer" à partir de 2026, toute l'infrastructure du "réseau cuivre" : support de la téléphonie traditionnelle (puis de l'ADSL) depuis cinquante ans.

L'arrêt de la commercialisation est aujourd'hui engagé sur tout le territoire d'ici à 2025. La fermeture technique et la migration des clients en ADSL vers la fibre optique auront lieu à compter de l'année 2026.

Pour en savoir plus, télécharger la brochure explicative de la Fédération Française des Télécoms :

https://www.numerique66.fr/wp-content/uploads/2022/05/plaquette_information_fftelecoms_2021_fin_du_cuivre2.pdf

Comment se déroule le raccordement à la fibre ?

L'installation de la fibre optique nécessite un matériel adapté et ne peut être utilisée avec votre prise ADSL actuelle. Une fois votre offre souscrite auprès d'un opérateur, un rendez-vous est pris dans un délai de 4 à 6 semaines afin qu'un technicien intervienne chez vous. Ainsi, il procédera au

raccordement de votre domicile au réseau fibre optique.

Une fois, le raccordement effectué, l'opérateur vous enverra les équipements nécessaires (box, décodeur TV et procédure de mise en service). Vous pourrez ensuite procéder au branchement de vos équipements.

Si vous êtes un professionnel, votre raccordement est plus spécifique. Nous vous invitons à prendre contact avec Numérique66 pour obtenir de plus amples informations.

Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie*.

Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes.

Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre. Il s'agit d'ailleurs d'un droit qu'il ne peut refuser.

**Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec Numérique 66.*

Le raccordement à la fibre optique est-il payant ? Si oui, quel est son coût ?

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais de mise en service fixés par les opérateurs et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres, vous pourrez ainsi accéder à Internet Très Haut Débit grâce à des offres multiples qui vous permettront de choisir le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet : <https://www.numerique66.fr/la-fibre-pour-les-particuliers/>

Nouvelle équipe à France Services



De g. à d. : Christelle Dubois, Valérie Ulicki et Cathy Guillot

Suite au départ à la retraite de **Régine DALMAU**, qui a assuré son rôle avec dévouement et professionnalisme pendant de nombreuses années, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe France Services de Banyuls-sur-Mer.



Tout d'abord nous souhaitons rendre hommage à Régine pour son investissement auprès de nos administrés. Grâce à son écoute, son expertise et son engagement, elle a su accompagner de nombreux habitants dans leurs démarches administratives avec efficacité et bienveillance. Nous lui souhaitons une retraite pleine de bonheur et de sérénité.

Une équipe renouvelée, toujours à votre service

La France Services reste plus que jamais mobilisée pour vous accompagner dans vos démarches administratives, grâce à une équipe dynamique et compétente composée de **Cathy GUILLOT** et de **Christelle DUBOIS** sous la direction de **Valérie ULICKI**.

Toujours plus proches de vous

Notre objectif reste inchangé : vous offrir un service de proximité simple et efficace.

Avec cette nouvelle équipe, nous sommes prêts à poursuivre la mission d'accompagnement et à renforcer encore davantage notre proximité avec les citoyens.

En parallèle de l'accompagnement proposé, France Services met à votre disposition deux postes informatiques en libre-service afin de réaliser vos démarches administratives en toute autonomie.

Faisons de France Services un lieu d'entraide et de solutions !

Contacts

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h
dans les locaux du CCAS
place Dina Vierny (jardin Mairie)
04 68 88 78 13/14



Une classe de neige réussie pour les CM2

Du 16 au 18 décembre, les élèves de CM2 de la commune sont partis en classe de neige aux Angles où ils étaient hébergés au centre Montagne UDSIS.

Les élèves et leurs accompagnants ont bénéficié de conditions optimales grâce à de récentes chutes de neige et une météo bien ensoleillée.

Au programme : ski alpin encadré par les moniteurs de l'ESF, randonnée en raquettes, découverte du milieu montagnard, jeux de neige et visite du parc animalier des Angles. Le séjour s'est conclu par la traditionnelle boum où les enfants ont pu profiter de musiques, bonbons et convivialité.

De beaux moments partagés dont ils se souviendront toute leur vie.



Un tour de manège pour les petits écoliers

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le carrousel Le tourbillon de Banyuls a offert à tous les enfants de l'école maternelle des tours de manège.

Durant le trajet, les enfants ont pris le temps de s'émerveiller devant le sapin et les nombreuses décorations de Noël.

Un grand merci à Gilles et Anne Deschamps pour leur générosité !

Un projet photovoltaïque ? La Communauté de communes vous accompagne

Permanence gratuite avec un conseiller solaire le mardi 18 mars 2025

La CCACVI accompagne les particuliers et les entreprises dans les projets photovoltaïques.

Quel est le potentiel énergétique de ma maison ? Comment bien choisir mon artisan ? Combien cela va me coûter ? Pas facile de se lancer dans le photovoltaïque. Pour guider les entreprises et les particuliers, quelle que soit la maturité de leur projet, la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibérus (CCACVI) propose un accompagnement personnalisé et gratuit.

Le **mardi 18 mars de 14h à 18h** **salle Jean Jaurès**, les personnes qui le souhaitent pourront échanger avec un conseiller du bureau d'étude ELIO'S, spécialiste de l'installation de panneaux photovoltaïques, afin d'être guidé techniquement et administrativement dans les démarches d'installation et de demande de subventions.

Plus d'information sur la prise de rendez-vous à venir sur le site et les réseaux de la ville de Banyuls.



CHALLENGE 2025

Initiatives éco-citoyennes pour l'adaptation au changement climatique et la transition

Ouvert à tous les habitant-es du Pays Pyrénées Méditerranée

Et toi, tu fais quoi ?

- 1 Partage un projet inspirant que tu as mis en place
- 2 Présente ta candidature dans l'une des 5 catégories :
L'eau • La protection de la nature • L'énergie
La mobilité • L'alimentation et l'agriculture
- 3 Remporte un des nombreux lots à gagner pour les projets récompensés par le jury

Il n'y a pas de
petit projet !

Prêt.e à relever le défi ?

Pour retrouver le règlement et les informations du challenge, flash le
QR CODE ou contacte-nous
collegecitoyen.pays@gmail.com



Un challenge organisé par le
collège des citoyennes et citoyens
du Pays Pyrénées Méditerranée

Tout ce qu'il faut savoir sur la taxe des résidences secondaires

La majoration de la taxe sur les résidences secondaires, depuis les récentes lois des finances, est un sujet qui suscite de nombreuses interrogations. Cette mesure vise à répondre aux enjeux locaux de logement en incitant les propriétaires à mettre leurs biens sur le marché de la location à l'année. Dans cet article, nous expliquons en quoi consiste cette taxe, à qui elle s'applique et vers qui vous tourner pour vous renseigner.



Pourquoi une taxe sur les résidences secondaires ?

L'objectif principal de cette taxe est la lutte contre la pénurie de logements accessibles pour les habitants permanents. À Banyuls-sur-Mer, comme dans d'autres communes touristiques, le nombre de résidences secondaires contribue à réduire l'offre locative annuelle.

Encourager une meilleure utilisation des logements

Cette majoration, rendue possible par la législation nationale vise à inciter les propriétaires de résidences secondaires situées dans des zones tendues à remettre ces biens sur le marché locatif ou à usage principal. Cela répond à la problématique du manque de logements disponibles pour les habitants permanents.

Renforcer l'autonomie des collectivités locales

La loi des finances récente a permis aux communes de zones tendues d'augmenter la surtaxe, la portant de 20 % à 60 %, pour leur offrir un levier fiscal supplémentaire. Cette mesure permet de compenser les coûts engendrés par l'afflux touristique ou par la pression foncière.

Qu'est-ce qu'une résidence secondaire ?

Une résidence secondaire est un logement occupé de manière occasionnelle par son propriétaire, en complément de sa résidence principale. La résidence est alors déclarée comme secondaire auprès des impôts ou n'est pas utilisée comme domicile principal par une tierce personne (locataire, par exemple).

Faut-il déclarer sa résidence secondaire ?

Si vous êtes propriétaire d'un local d'ha-

bitation, vous devez effectuer une déclaration d'occupation auprès des services fiscaux.

Vous devez effectuer cette déclaration **avant le 1^{er} juillet** si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Logement n'ayant pas encore fait l'objet d'une déclaration.

- Changements intervenus depuis la précédente déclaration.

Vous devez indiquer si vous conservez la jouissance du logement. Dans ce cas, vous devez préciser la nature de votre occupation : Résidence principale, Résidence secondaire, Logement vacant.

Si le logement est occupé par un tiers (locataire, par exemple), vous devez l'identifier en fournissant les informations suivantes : Nom / Prénom / Date de naissance / Pays, département et commune de naissance.

Vous devez faire votre déclaration dans votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr rubrique Gérer mes biens immobiliers.

Comment est calculée cette taxe à Banyuls-sur-Mer ?

Elle est calculée d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances, en appliquant les taux votés par les collectivités locales. La commune de Banyuls applique une majoration de 40% sur la part de la cotisation de la taxe d'habitation qui lui revient pour les résidences secondaires. A titre informatif, l'ensemble des communes littorales du département ont voté cette majoration du taux avec par exemple Argelès-sur-Mer à 60% (le plafond) et Collioure à 50%.

À qui s'applique cette taxe ?

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires dépend de votre situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Vous devez la payer si vous êtes propriétaire ou usufruitier (personne qui bénéficie d'un droit qui lui permet d'utiliser un bien et d'en percevoir des revenus locatifs, sans pouvoir en disposer, notamment le vendre) d'une résidence secondaire (ou d'un autre local meublé non affecté à l'ha-

bitation principale), c'est-à-dire d'un logement meublé qui n'est pas votre résidence principale.

Si vous êtes locataire à l'année de votre résidence secondaire, vous devez payer la taxe d'habitation pour celle-ci (vous recevrez un avis de taxe d'habitation).

Exemptions possibles : Les propriétaires peuvent être exonérés dans certains cas, par exemple :

- Si le bien est inhabitable (en attente de travaux, insalubrité, etc.).

- Si le logement est situé dans une zone où les travaux de raccordement rendent l'occupation impossible.

- Si le propriétaire est contraint pour des raisons professionnelles de maintenir une résidence secondaire à proximité de son lieu de travail.

Si vous pensez bénéficier d'une exemption, adressez une demande accompagnée des justificatifs nécessaires aux services fiscaux.

Démarches et informations pratiques

Comment savoir si vous êtes concerné ?
Consultez votre avis de taxe d'habitation pour vérifier si une majoration a été appliquée.

Où s'adresser ?

Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...) à consulter sur votre avis de taxe d'habitation.

Cette majoration est une mesure à la fois économique, sociale et stratégique pour soutenir les communes confrontées à une forte demande de logement et pour assurer une utilisation plus équitable des ressources foncières disponibles. La taxe sur les résidences secondaires vise à réguler le marché local de l'immobilier en faveur des habitants permanents. Si vous êtes propriétaire concerné, assurez-vous de bien comprendre les modalités et de vérifier votre éligibilité à d'éventuelles exemptions. Pour plus d'informations, contactez la mairie ou les services fiscaux compétents.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F42>



Retour sur 2024

quelques chiffres
Durables

18 naissances (Perpignan)
enregistrées à Banyuls-sur-Mer

125 élèves (maternelle et élémentaire)
sensibilisés au **gaspillage**
alimentaire à la cantine

89
associations actives

5 671

accompagnements France Services réalisés
par le Centre Communal d'Action Sociale

+ 300

jours d'animation grâce aux
festivités organisées toute l'année
par la Ville et les associations

62 720

nuitées au
camping municipal

20 000

cendriers de poche offerts chez les
commerçants, aux entrées des plages et aux
accueils Mairie, Capitainerie et Office de Tourisme

29 488

litres d'eaux grises filtrés et réutilisés dans le bloc
sanitaires de la Capitainerie depuis mi-juillet

Les Objectifs de Développement Durables dans lesquels la Ville est activement engagée ne concernent pas seulement la protection de la bio diversité et la lutte contre les déchets abandonnés.

Solidarité et convivialité sont également au cœur d'une ville plus durable, et les agents de tous les services municipaux travaillent chaque jour à préserver le côté "humain" qui caractérise Banyuls-sur-Mer.

Retours en chiffres sur quelques faits marquants qui ont fait 2024.

58

référénts de quartiers assurent au quotidien le trait-d'union entre les habitants et le service "Vie Citoyenne" de la collectivité

57 562

visiteurs ont été renseignés par l'Office de Tourisme

95%

des agents municipaux

formés aux gestes de premiers secours (certificat de compétences de citoyen de sécurité civile – PSC1) par le SDIS 66

734

personnes ont assisté aux visites guidées patrimoniales de l'Office de Tourisme

1 830

heures d'éclairage public économisées (près de 50%) grâce à l'extinction raisonnée de l'éclairage nocturne

750

demandes d'intervention recensées auprès du service "Vie Citoyenne"

+ DE

250

bénévoles ont participé aux ramassages de déchets collectifs

3 801 000

litres d'eau sauvés grâce aux ramassages collectifs des mégots mal jetés (1 mégot pollue 500L)

Du côté de l'école

il s'en passe des choses !



Les élèves de CM2 sélectionnés pour participer au concours prestigieux
"Le Parlement des enfants"



Chaque année, en partenariat avec l'Éducation nationale, l'Assemblée nationale organise un concours nommé "Le Parlement des enfants", ouvert aux classes de CM2 et de 6^{ème}.

Sur la 4^{ème} circonscription des Pyrénées-Orientales, c'est la candidature des élèves de CM2 de l'école Aristide Maillol qui a été retenue pour participer à la 28^{ème} édition de cette opération !

Le thème de cette année est la lutte contre la pollution des océans.

A cet effet, les élèves sont invités à rédiger une proposition de loi sur ce thème, comme de "vrais députés", sous la conduite de Mme Sandrine Le Guen, enseignante et directrice de l'école.

Des élèves bien accompagnés !

Pour accompagner les élèves dans cette réflexion, Jean-François Ghiglione, chercheur à l'Observatoire Océanologique de Banyuls est intervenu dans la classe pour présenter aux élèves les différents types de pollution qui perturbent l'écosystème marin, notamment la pollution chimique, sonore et plastique.



Puis avec la même approche ludique et pédagogique, les élèves ont été sensibilisés à la faune et la flore marine avec Didier Fioramonti et Jean-François Planque de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Ils ont abordé entre autres les impacts de la pollution sonore sur les poissons.

La prochaine étape est la rencontre avec Mme Michèle Martinez, députée de la circonscription, qui permettra aux élèves de mieux appréhender le fonctionnement de l'Assemblée nationale, le rôle d'un député et d'apprendre à bien rédiger une loi.

Une échéance rapide

Le projet de loi devra être remis au plus tard le 7 février 2025 pour être étudié par une commission de députés et d'enseignants. Dix-huit propositions seront sélectionnées fin mars, neuf en primaire et neuf en collège, avec pour finalité de décrocher un billet pour visiter l'Assemblée nationale le 3 juin 2025.

Souhaitons-leur bonne chance !

Initiatives Océanes : opération collecte des déchets pour les enfants

Une quarantaine d'enfants et leurs accompagnants se sont mobilisés le 11 octobre dernier pour le nettoyage de la plage des Elmes.

Elèves de grande section et de CP du groupe scolaire Aristide Maillol ont participé à « La plus grande collecte de déchets d'Europe », organisée par l'association de protection de l'océan Surfrider Foundation Europe afin de sensibiliser les enfants à l'importance de préserver notre environnement.

Bien équipés de gants et sacs poubelles, ils ont activement ramassé les déchets trouvés sur le sable : bouteilles, mégots de cigarettes, plastiques, etc, qu'ils ont ensuite comptabilisés et triés.

Cette matinée s'est terminée par la visite de l'atelier artisanal Captain' Néo au cours de laquelle les élèves ont pu découvrir le recyclage des vêtements en néoprène usagés.



LA PAGE DE L'UCAB



« *Consommer à Banyuls* » c'est soutenir le commerce de proximité et la vie du village ! Merci pour votre fidélité et vos achats dans les commerces locaux.

N'oubliez-pas de suivre la page Facebook & Instagram de L'UCAB ! Vous pourrez suivre l'actualité de l'association mais aussi celle des boutiques adhérentes, et y repérer des idées de produits et de services disponibles localement !

  [ucab.banyuls](https://www.instagram.com/ucab.banyuls)



LE NOEL DE L'UCAB

Comme chaque année, l'UCAB organise sa grande tombola des commerçants ! Le premier tirage au sort aura lieu en janvier à Banyuls avec plus de 700€ de Fédébons à gagner (Bons d'achats utilisables dans le village chez les commerces adhérents à l'UCAB) dont 200€ financés par l'association elle-même et 500€ abondés par la Mairie de Banyuls. Le deuxième tirage au sort aura lieu à la CCI à Perpignan courant février avec d'autres lots d'envergure mis en jeu, comme une voiture ! Bonne chance à tous ceux qui ont participé à cette tombola gratuite.

Le jeu de Noël dédié aux enfants pendant les vacances a permis à 5 enfants de gagner des lots, tous en provenance des commerces locaux.





RIFLE DE L'UCAB

Union des Commerçants et Artisans de Banyuls

DIMANCHE 23 FÉVRIER 2025

à 15h salle Bartissol à Banyuls-sur-mer



L'union des commerçants est heureuse de vous annoncer l'organisation de sa 1ère rife !

Avec plus de 2.000€ de Fédébon mis en jeu (utilisables chez les 70 commerçants adhérents à l'UCAB) et bien d'autres lots à gagner, nous souhaitons partager avec vous ce moment de jeu, cette possibilité de tenter votre chance mais aussi, vous montrer la force et l'enjeu économique, social et environnemental que représentent les commerces de proximité pour notre village. Avec une offre de biens et de services de proximité à la population Banyulenne et bien au delà, les commerces font partie des atouts, de l'âme du village et de son art de vivre. Sachons les conserver !

Nous comptons sur votre présence et votre soutien à tous ce jour là.

Contact : ucabanyuls@gmail.com ou directement auprès des membres du bureau

  [ucab.banyuls](https://www.instagram.com/ucab.banyuls)

Rédaction UCAB



RETOUR EN IMAGES



Concours du pull moche



Casa Danse au village de Noël



Cérémonie c



Visite guidée avec Patricia



Saint Nicolas



Conseil Municipal des enfants



Pessebre de Sant Andreu



Les Enjoliveurs pour Noël



Concours d'aioli



Echiquier géant



Tio de Nadal

RETOUR EN IMAGES



Congrès ONAC



Cérémonie 1er novembre



Vernissage exposition Onco'Parcours



Octobre Rose avec Banyuls Rando



Halloween



Movember avec le club de pétanque



Concert des chorales



Funk Machine



Le Père Noël à Banyuls



Cérémonie des nouveaux arrivants



Sardanes dels Reis



Les Rois Mages à Banyuls



Les Mascottes au village de Noël

LE COIN DES ASSOCIATIONS

CULTURE ET PATRIMOINE EN CÔTE VERMEILLE

La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand.

Laissez-le rayonner ! Victor Hugo.

C'est pour participer au rayonnement de la vie culturelle de notre territoire que l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille édite pour la cinquième année consécutive sa revue Pages culturelles.

Parmi les sujets abordés en 2024 : Les Annamites de Port-Vendres, Les pesticides et leur insidieuse répercussion sur l'environnement, Le témoignage sur un procès en sorcellerie en 1619 dans la paroisse de Banyuls, La Réserve naturelle marine de Cerbère – Banyuls : 50 ans de protection du milieu marin, Quand Banyuls était une République contrebandière, etc. Incluses dans l'adhésion à l'association, les Pages culturelles sont gracieusement mises à la disposition des jeunes du Collège de Port-Vendres et du lycée d'Argelès-sur-Mer dans leurs Centres de documentation respectifs et aussi d'un plus large public dans les médiathèques de Banyuls-sur-Mer, de Port-Vendres et de Collioure. On la trouve aux Archives départementales et à la Bibliothèque Nationale de France.

Les Pages culturelles 2024 sont remises gracieusement à tous les adhérents de Culture et Patrimoine en Côte Vermeille. Alors adhérez ! Rejoignez les 220 adhérents de CPCV. Le bulletin d'adhésion est disponible sur le blog de l'association à l'adresse : <http://patrimoine66.canalblog.com/>

Contact cpcv66650@gmail.com

DU CÔTÉ DU CLUB DE PÉTANQUE

Cet automne 2024 a été riche d'événements pour le club de pétanque de Banyuls-sur-Mer. Cela a commencé par un concours officiel vétérans le 19 septembre, suivi de notre traditionnel concours du souvenir le 27 septembre en mémoire des disparus. S'est tenu le 8 Novembre notre assemblée générale électorale qui a réélu Jean-Claude Merieux et pratiquement toute son équipe pour 4 ans. Le 10 novembre s'est déroulée le Mémorial SANCHO avec un concours amical le matin suivi du repas et d'une après-midi dansante, cet événement a rassemblé 100 personnes. Le 23 novembre, en association avec la Mairie, nous avons organisé un concours pour le MOVEMBER, qui nous a permis de récolter 270 euros pour aider au dépistage du cancer. Le 30 novembre s'est déroulé la 7ième étape du challenge Côte Vermeille à la BASSE avec 180 joueurs inscrits. Nous remercions encore le camping pour nous avoir permis de jouer quelques parties sur son terrain.

ESCAPADE DE L'AMMAC ET DE L'ASAME

Tôt le matin, un groupe d'adhérents ont appareillé vers LOUPIAN dans l'Hérault pour une visite d'un mas conchylicole. On y produit des huîtres dans la lagune de Thau, milieu marin d'exception. Après la visite commentée des installations du mas par une guide, les visiteurs se sont attablés pour déguster un délicieux repas à base de fruits de mer dont une tielle et une brasucade de moules, spécialité sétoise. En début d'après-midi une croisière commentée sur la lagune de Thau a permis de visualiser les parcs à huîtres et le débouché du célèbre canal du midi. Ce fut ensuite le retour vers notre port d'attache où nous avons accosté devant l'office du tourisme en début de soirée.

COMITÉ DE JUMELAGE

Un jumelage c'est quoi ?

Deux villes, le plus souvent d'importance égale, décident de se jumeler pour développer leurs relations (par exemple, Paris et jumelée à Rome, Toulouse est jumelée à Tel-Aviv...). Des contacts ont lieu entre les deux conseils municipaux et dans chaque ville, un comité de jumelage est créé.

A quoi ça sert ?

En sus des relations formelles entre les deux municipalités, échange de vœux, courriers, etc., les comités de jumelage respectifs tentent de créer des liens entre les associations, les habitants, les organisations. Des voyages sont organisés, des événements sont créés (tournois sportifs, échanges culturels, etc.). Chaque année, les bénévoles des comités tantôt se déplacent dans la ville jumelle, tantôt reçoivent les bénévoles de l'autre ville et leur font découvrir les beautés de leurs régions respectives.

Et à Banyuls ?

Banyuls est jumelée avec SETTLE, ville anglaise d'environ 2.500 habitants située dans le Yorkshire du Nord à 45 Km de Leeds. Ce jumelage existe maintenant depuis de nombreuses années. Notre Comité compte actuellement plus de 70 adhérents. Tout au long de l'année, et avec l'aide de professeurs bénévoles, nous organisons des cours d'Anglais et d'Espagnol (niveau débutants et confirmés).

En 2024, une dizaine d'entre nous se sont rendus à SETTLE où ils ont été magnifiquement reçus pendant une semaine ; L'année prochaine, nous recevrons avec joie les bénévoles de SETTLE probablement pendant la fête de vendanges (très appréciée par les Anglais).

Nous sommes d'autre part en pourparlers pour organiser des échanges entre différentes associations (club de Rugby, club d'échec, etc.) et peut être monter un projet pédagogique entre les deux écoles.

Par ailleurs, nous organiserons, probablement au printemps, un voyage de plusieurs jours pour nos adhérents en direction du Sud de l'Espagne (Peut être Grenade).

Et ensuite ?

Nous investiguons pour monter d'autres jumelages avec cette fois-ci des villes espagnoles. Ces projets se concrétiseront probablement dans le courant de l'année.

Comme vous le voyez, nous ne manquons pas de travail et comptons beaucoup sur les habitants de Banyuls pour nous aider dans nos projets. Venez donc nous rejoindre et vous découvrirez une ambiance amicale avec de vrais passionnés. Longue vie au Comité de Jumelage !

ADMR SEMAINE BLEUE

Se déroulant chaque année en octobre, la semaine bleue est la semaine nationale des personnes âgées. A cette occasion, l'ADMR de Banyuls a offert un calendrier mural à chaque personne chez qui elle intervient pour le ménage, le repassage, les courses, la préparation des repas.

L'ADMR essaie d'apporter un réconfort à ses aînés et cherche à lutter contre leur isolement. Ainsi, c'est par l'intermédiaire de ses aides à domicile et des bénévoles que chacun a reçu son cadeau.

L'humain est au cœur de nos actions au quotidien.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LES AMIS DES ANIMAUX

Chers amis des animaux, notre association a pour but le bien-être et la protection des animaux dans notre village. Elle est engagée dans des actions concrètes de terrain tournée vers les chats libres, comme la stérilisation, le nourrissage, l'aménagement de leur cadre de vie, l'adoption dans une nouvelle famille. Depuis sa création, notre association et ses bénévoles sont présents jour après jour depuis de nombreuses années.

Nos missions : protéger, soigner, nourrir, stériliser et faire adopter nos amis à 4 pattes. Aux côtés de nos 62 adhérents en 2024, nous avons le soutien de la Mairie de Banyuls et pour la première fois la Fondation Brigitte Bardot nous a fait un don de croquettes.

Devenez bénévoles dans notre association ! Que vous n'ayez que quelques minutes à donner par semaines ou de temps de temps ou simplement en adhérant à l'association d'une cotisation de 30€ par an, rejoignez-nous ! Chaque geste, chaque heure passée a un réel impact pour eux et pour nous tous.

POUR POURSUIVRE ET DÉVELOPPER NOS ACTIONS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Vous pouvez participer à des missions variées et enrichissantes telles que : le nourrissage par secteur des chats, dans des zones dédiées, il y a sûrement une zone près de chez vous ; l'accompagnement des animaux vers l'adoption en famille d'accueil ; l'organisation d'événements pour sensibiliser le public ; la connaissance et la diffusion des droits des animaux et l'importance de leur respect.

En vous joignant à nous, vous contribuerez non seulement au bien-être des animaux et à leur bonne acceptation par les habitants de Banyuls mais vous partagerez également des moments inoubliables avec une équipe de passionnés.

"La grandeur d'une nation et son progrès moral peuvent être jugés à la manière dont les animaux sont traités" Gandhi.

Nous serions ravis de vous accueillir et de partager notre engagement pour les animaux avec vous.

Contact 06 62 52 79 81 / cassounette92@orange.fr / Facebook : Les amis des animaux



RANDO ECO-CITOYENNE 2024

Depuis plus de 20 ans Banyuls rando organise une rando éco citoyenne. Cette année, c'est après la saison estivale qu'elle a eu lieu. Une vingtaine de randonneurs étaient présents mardi 29 septembre. Trois groupes se sont constitués : l'un s'est chargé de nettoyer les criques de Taillelauque, Tancade et Cavall Bernat, un autre la plage du Troc Pinell et la crique d'Aiguas dulces et un autre les plages des Elmes et du Sana. Une constatation encourageante : peu de déchets dans les criques de Taillelauque, Tancade et Caball Bernat zone protégée de la réserve marine, mais encore pas mal de déchets ont été récoltés tout au long du sentier du littoral, sur la plage du Troc ainsi que sur les plages des Elmes et du Sana.

ALS SENGLARS : LE RUGBY FÉMININ À L'HONNEUR

Le club de rugby Als Senglars a eu le plaisir de recevoir au stade Pierre Gastou la 4^{ème} journée du Challenge Occitan M15F (tournoi féminin) le samedi 14 décembre dans une bonne ambiance et une belle cohésion. Le plateau était composé de 2 équipes de Narbonne et une équipe de Prades. Un grand bravo aux participantes, à tous les éducateurs et aux bénévoles. Un grand merci également aux parents qui étaient venus accompagner et encourager leurs filles.

En ce début d'année, c'est la reprise pour tout le club du rugby et les filles se préparent pour la phase 2 du Challenge Occitan. Le club a eu le plaisir d'avoir envoyé 3 de leurs joueuses dans le cadre des détections de joueuses à fort potentiel du Pays Catalan, elles ont ensuite été toutes les 3 retenues pour des journées de perfectionnement départemental, un grand bravo à : Amélie Riere, Camille Mallach et Lena Albarede.

Pour joindre le club alssenglars@hotmail.com

Président Nicolas Barré 0671706132

Co-présidente Magaly Vermillard 0674765922

DE L'ECHIQUIER CÔTE ROCHEUSE AU CLUB D'ECHECS BANYULS CÔTE ROCHEUSE

Les échecs banyulencs ont désormais un nouveau nom qui affiche clairement son ancrage à notre cité, et lui permet de s'affilier à la Fédération Française d'Echecs.

Notre club soucieux de promouvoir la pratique de ce jeu ouvert à tous les âges, va organiser le 22 février son second festival d'échecs avec la participation exceptionnelle d'un maître de niveau mondial qui affrontera en simultané tous les joueurs qui se présenteront. Le maître d'échecs local, quant à lui, nous réservera quelques surprises. Mais cet événement ne sera qu'un des moments forts, car du 16 au 28 février, les associations artistiques banyulencques ont relevé un challenge original à savoir exposer des œuvres ayant trait aux échecs. Ainsi vous découvrirez dans le hall d'exposition de la mairie, des photos, peintures et autres sculptures réalisées pour l'occasion. Des textes lus seront également proposés lors du vernissage. Nous vous attendons donc très nombreux, participant ou simplement curieux de découvrir cet univers échiquéen. Enfin nous tenons à remercier la municipalité sans laquelle cette manifestation ne pourrait se tenir. A noter également, le franc succès de la sortie de l'échiquier géant pendant les fêtes de fin d'année.

Retrouvez-nous tous les mercredis de 14h à 17h (Novelty, 4^{ème} étage) pour les entraînements.

Contact Pierre Dubernard 0788240887 dubernardp@gmail.com

2025 : on recommence... !

Dans ses vœux en vidéo, **M. le Maire a expliqué que l'année 2024 fut celle de « la bienveillance » ... Pour nous, élus de l'opposition**, comme pour beaucoup de Banyulencs, **ce fut plutôt celle de l'arrogance et de la déraison...**

En effet, était-il raisonnable de se lancer dans une **3ème tranche de Front de Mer à 3,9 M€** qui n'est même pas terminée ? Était-il bienveillant de **se moquer d'une pétition de 3250 signatures** et d'imposer les conditions que l'on sait aux entreprises du port pour les fameuses Autorisations d'Occupation Temporaire ? Était-il bienveillant de **refuser l'installation d'un jeune pêcheur** en prétextant qu'il n'y a pas de place au port ? Était-il bienveillant d'**augmenter de 40% la taxe d'habitation des résidences secondaires** à Banyuls sur Mer ? Était-il raisonnable de **voter l'indexation de la taxe foncière** en Communauté des Communes lorsque l'on connaît le niveau de vie des Banyulencs ?

Et puis... fin 2024, était-il raisonnable, de **lancer** à marche forcée un **projet de 32 habitations sur les hauts de la Baillaury** au vu des risques d'éboulement et d'inondations ? Est-il bienveillant de **ne pas écouter la centaine de personnes qui étaient présentes lors de la réunion d'exposé du projet** et qui, au final, déposent un recours au tribunal de Montpellier ? Est-il raisonnable, aussi, de **construire 140 maisons au sein du futur lotissement de la Réthorie** dont seulement 10 bénéficieront d'un prix abordable via un Bail Réel de Solidarité ? Est-ce bienveillant pour les jeunes Banyulencs... et pour notre environnement ?

2024 s'est donc achevée et 2025 commence. "Année de la transmission" dit M. le Maire. **Pour nous, élus de l'opposition**, comme pour beaucoup de Banyulencs, **2025 ressemblera à 2024** : arrogance et déraison. Avec **deux projets pharaoniques énoncés** lors de ces mêmes vœux vidéo : un nouveau cœur de ville à 2 M€ minimum **sans vote ni information préalables du conseil municipal...** et la promesse d'un nouveau pont du Puig del Mas sans précision de coût ni consultation du même conseil municipal.

Une question se pose alors : **avec quel argent** la commune financera-t-elle tout ceci ? Car M. le Maire l'a bien dit : le projet Bartissol est au point mort... car pas de soutien, y compris financier, des autres collectivités. M. le Maire aurait-il une baguette magique pour financer les autres projets ci-dessus énoncés ?

Face à tant de suffisance, nous, élus d'opposition, poursuivrons notre travail de propositions, et continuerons à vous représenter en notre âme et conscience.

Avec **tous nos vœux pour 2025...**

Expression des élus d'opposition prévue par la Loi (article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Texte rédigé par Emmanuelle Fradet, Marc Marti et Myriam Manzanar-Nogues de la liste Ensemble Autrement !



Bonne année !

Que 2025 vous apporte bonheur, santé, de meilleurs salaires et retraites pour vous et vos familles !

Qu'elle voie s'amorce la Paix. C'est le bien le plus précieux pour les peuples que de vivre en harmonie et en pleine connaissance les uns des autres, de leurs cultures, croyances, ... Avec respect et humilité.

Nous avons commencé à prendre nos affaires en mains rassemblés dans des associations, formelles ou informelles, pour imaginer l'avenir de notre village. Continuons !

2025, peut être celle de la co-construction d'un projet alternatif et partagé, témoignant de la richesse des points de vue et de la volonté d'une implication citoyenne. Elle sera aussi l'année de grands dangers avec la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour notre village, cela risque de passer par des choix difficiles ...

Restez attentifs et mobilisés. Ensemble, dans l'écoute et la co-construction citoyenne, nous pourrions élaborer des solutions pérennes, portées par une très large majorité.

Marie-Françoise Sanchez
pour le Groupe
"Banyuls Avenir Citoyen"



ON SORT !

FÉVRIER

Dimanche 2

Concert proposé par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro

Repas des aînés (voir encadré)

Dimanche 9

Ollada et sardanes

proposées El Foment de la sardana

Mercredi 12

Conférence Les mercredis de la connaissance proposée par Les Amis du Laboratoire Arago

Vendredi 14

Veillées d'antan spéciale St Valentin

Du 16 au 28

Exposition et tournoi proposés par le club d'Echecs Banyuls Côte Rocheuse

Mercredi 19

Ciné du mois

Vendredi 21

Conférence proposée par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Dimanche 23

Rifle organisée par l'Union des commerçants et artisans de Banyuls

Vendredi 24 janvier

Cérémonie des vœux

Dimanche 2 février

Repas des aînés au gymnase.

Vous avez plus de 70 ans ?

Inscrivez-vous en Mairie dès à présent !



Retrouvez l'ensemble des manifestations dans l'agenda

WWW.BANYULS-SUR-MER.COM

MARS

Dimanche 2

Concert proposé par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro

Vendredi 7

Veillées d'antan

Conférence proposée par Les Amis du Laboratoire Arago

Samedi 8

Assemblée Générale du Foment

Samedi 15

Saint Patrick

organisée par Casa Danse

Mercredi 19

Cérémonie Commémorative

Guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie

Vendredi 21

Conférence proposée par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Samedi 22

Bal Country

proposé par les Marendra's Dancers 66

Mercredi 26

Ciné du mois

Conférence Les Mercredis de la Connaissance proposée par Les Amis du Laboratoire Arago

Samedi 29

Carnaval

avec parade des chars et des groupes à pied, boom masquée pour les enfants, goûter offert, activités créatives, stand maquillage sur le front de mer dans l'après-midi et bal masqué le soir salle Novelty.

Préparez vos costumes !



LES VISITES
GUIDÉES

avec Patricia,
Guide de Pays

DATES À RETENIR !

Dimanche 20 avril

Banyuls fête Pâques et la Sant Jordi

Lundi 21 avril

Vide-greniers

Du 29 au 31 mai

15^e Festival flamenco Ascension Flamenca

Ven. 6 et sam. 7 juin

Banyuls passe au vert

Lundi 23 juin

Focs de Sant Joan - Saint Jean

Du 23 au 29 juin

Festival photo Imag'in Banyuls

Samedi 28 juin

1793 : la légende du Col de Banyuls

Du 3 au 6 juillet

Festa Catalana

Dimanche 13 juillet

Banyuls by Night

Du 18 au 20 juillet

Fête du Puig del Mas

Ven. 25 et sam. 26 juillet

Sous les galets la Jazz

Du 21 au 24 août

Festa Major - Fête de Banyuls

Du 20 au 24 août

Le Petit Festival de la Côte Vermeille

Du 5 au 7 septembre

Concerts Les petits duos

Samedi 6 septembre

Forum des associations

Dimanche 7 septembre

Vide-greniers

Samedi 13 septembre

40 ans de l'ASAME

Samedi 20 septembre

Fête de fin d'été de l'UCAB

Du 8 au 12 octobre

30^e Vendanges en fête



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Vendredi 24 janvier 2025

À partir de 18h

Salle Bartissol

Jean-Michel Solé,
Maire de Banyuls-sur-Mer
et son conseil municipal,

vous présentent leurs meilleurs voeux pour

2025

